 ASSOCIATION DE LOI 1901 EXIA game affiliée au bureau des étudiants EXIA CESI Reims

REGLEMENT DES LANS EXIA

*DERNIERE MODIFICATION : 15/03/2013*

**TOUTE PARTICIPATION A UNE LAN EXIA GAME IMPLIQUE L’ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Si vous n’êtes pas en accord ne serait-ce qu’avec un seul point du présent règlement, il est inutile de faire une démarche d’inscription pour une LAN EXIA.

Un contrôle du respect de ce règlement sera effectué tout au long de la LAN EXIA. Les organisateurs se réservent le droit d’expulser un des participants sans remboursement du paiement du droit d’entrée si celui-ci viole ce règlement à une ou plusieurs reprises.

Les personnes participant à une LAN EXIA doivent être préalablement inscrites. Une personne est considérée comme inscrite après validation de son inscription sur la page dédiée sur le site, après la réception du paiement du droit d’entrée et l’acceptation d’un membre organisateur.

Son admission est alors soumise :

* à l’acceptation du présent règlement ;
* au paiement du droit d’entrée ;
* à la présentation de sa pièce d’identité et si nécessaire d’une décharge parentale ;
* à l’acceptation du participant par un membre organisateur.

Les inscriptions ne sont ouvertes que pour une durée limitée indiquée sur la page d’inscription. Il est possible que le nombre de places soit lui aussi limité conformément à ce qui serait indiqué sur la page d’inscription.

ARTICLE I : ACCES A UNE LAN EXIA

* Il est impératif que ce règlement soit entièrement lu avant l’inscription à l’événement. L’inscription implique l’acceptation du présent règlement.
* L’accès à une LAN EXIA est autorisé aux visiteurs. Une personne mineure doit cependant être accompagnée d’au moins un de ses parents ou représentant légal.
* Tout joueur voulant participer à une LAN doit impérativement s’être inscrit avant le *06 décembre 2013* sur le site [*http://www.exiagame.exia-reims.fr*](http://www.exiagame.exia-reims.fr).
* L’accès à une LAN EXIA est réservé aux personnes ayant payé leur droit d’entrée s’élevant à *13 euros sur place ou* 10 euros via le formulaire d’inscription sur le site. Ce montant est fixé par les organisateurs. Il correspond à la participation aux frais alimentaire, du matériel, ainsi que d’assurance.

ASSOCIATION DE LOI 1901 EXIA game affiliée au bureau des étudiants EXIA CESI Reims

REGLEMENT DES LANS EXIA

*DERNIERE MODIFICATION : 15/03/2013*

* Un membre ne peut réserver une place pour une autre personne. Les inscriptions se font de manière individuelle.
* Il est interdit de faire pénétrer des animaux dans l’enceinte d’une LAN EXIA.
* Chaque joueur ayant moins de 18 ans doit avoir fourni au préalable une autorisation signée par au moins l’un de ses parents ou son tuteur légal afin d’être autorisé à participer.
* Les participants doivent se présenter à l’enregistrement munis d’une pièce d’identité (carte d’identité, permis, passeport, etc.). Toute personne étant dans l’incapacité de présenter une pièce d’identité ne sera pas autorisée à participer.
* Il est recommandé aux personnes photosensibles d’éviter les situations, notamment les jeux vidéo, susceptibles d’induire chez eux des pertes de connaissance ou des crises d’épilepsie. Le participant est seul juge de sa condition physique, à lui seul incombe la responsabilité de participer à l’événement.
* Les organisateurs se réservent le droit de refuser l’entrée à une LAN EXIA à toute personne, après avis motivé à l’intéressé.

ARTICLE 2 : COMPORTEMENT

* Le participant s’engage à adopter un comportement sociable et responsable, à respecter le matériel mis à la disposition des participants, à respecter les organisateurs, à respecter les locaux et l’environnement.
* En cas de dégradation, la personne concernée devra rembourser le matériel détérioré et sera expulsée dans le cas où la dégradation est volontaire.
* Le participant s’engage à respecter le voisinage et ne pas faire de tapage ni créer de troubles sur la voie publique à proximité des locaux de la LAN EXIA.
* Le participant s’engage à ne pas tenter de saturer, de pirater ou de porter atteinte au bon fonctionnement du réseau ou de tout autre système informatique mis en place lors de l’évènement.

ASSOCIATION DE LOI 1901 EXIA game affiliée au bureau des étudiants EXIA CESI Reims

REGLEMENT DES LANS EXIA

*DERNIERE MODIFICATION : 15/03/2013*

* Tout joueur surpris en flagrant délit de triche sera immédiatement exclu de la LAN EXIA. S’il fait partie d’une équipe, l’équipe entière pourra se voir disqualifiée d’un tournoi organisé dans le cadre de la LAN EXIA.
* En cas de différend entre participants, ces derniers sont invités à le régler avec respect et courtoisie. Un membre organisateur pourra servir de médiateur.
* Le nom des organisateurs sera affiché dans la salle. En cas de problème et avant toute installation merci de vous adresser à eux. Les organisateurs restent à votre disposition pendant l’entière durée de l’évènement.
* Il est interdit de faire usage de LolRecorder pendant la LAN
* Pour que le jeu en réseau se passe au mieux, il est indispensable que tout se déroule dans une ambiance conviviale, c’est pourquoi :

Il est interdit de tenir des propos racistes, injurieux ou de dénigrer les autres personnes. Les propos d’ordre religieux ou politiques devront être interrompus sur simple demande d’un participant. Il est indispensable que chacun fasse preuve d’un minimum de fair-play pendant les tournois organisés dans le cadre de la LAN EXIA. L’utilisation de logiciels de triche est formellement interdite.

ARTICLE 3 : TABAC ET ALCOOL

* Les LAN EXIA sont des manifestations non-fumeurs, les fumeurs sont invités à aller fumer à l’extérieur pour ne pas gêner les autres participants et à utiliser des cendriers par respect de l’environnement.
* S’agissant d’une manifestation publique, l’introduction ou/et la consommation d’alcool fort (boissons des 3ème, 4ème et 5ème groupe selon l’article L 3321-1 du Code de la santé publique) est interdite dans la salle, ainsi que l’introduction de grandes quantités de boissons « faiblement alcoolisées » (boissons du 2ème groupe selon l’article L 3321-1 du Code de la santé publique).
* Toute personne en état d’ébriété ou sous l’effet de produits illicites se verra immédiatement refuser l’entrée ou expulser. Les autorités pourront être prévenues par les organisateurs.
* L’usage de substances illicites n’est par définition pas autorisé dans les locaux ni aux abords de la manifestation.
* Les autorités seront tenues informées des dérives.

 ASSOCIATION DE LOI 1901 EXIA game affiliée au bureau des étudiants EXIA CESI Reims

REGLEMENT DES LANS EXIA

*DERNIERE MODIFICATION : 15/03/2013*

ARTICLE 4 : MATERIEL

* Le participant est seul responsable de son matériel, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable d’une mauvaise configuration de vos drivers vous empêchant de participer à tout ou partie de l’événement (ne donne lieu à aucun remboursement du paiement du droit d’entrée).
* Tout matériel défectueux sera interdit dans la salle, il ne devra bien entendu contenir ni virus ni vices.
* Tout branchement susceptible d’endommager le matériel sera également interdit.
* Il est strictement interdit de brancher tout autre appareil électrique hormis votre PC. Ainsi les réfrigérateurs, congélateurs, onduleurs, appareils de cuissons et autres appareils électriques divers sont strictement interdits pour des raisons de sécurité.
* Seul le casque est autorisé comme matériel audio, ni enceintes ni caissons de basses ne pourront être utilisés. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l’exclusion immédiate de la personne incriminée.
* Le participant s’engage également à assurer, par le moyen qui lui semblera le plus approprié (backup, firewall, désactivation du partage de fichiers), la protection et l’intégrité de ses données informatiques pendant toute la durée de la LAN EXIA.
* Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte ou d’endommagement de votre matériel.

ARTICLE 5 : ORGANISATION

* La zone des serveurs et de l’équipe organisatrice est interdite au public.
* Le matériel réseau (serveur, switchs, câbles, etc.) ne peuvent être configurés, modifiés ou déplacés que par les organisateurs.
* En participant vous vous engagez à ne pas participer au piratage informatique sous toutes ses formes. Une LAN EXIA est un événement réunissant des joueurs pour des tournois de jeux vidéo en réseau sur PC. Vous êtes responsable du contenu numérique de vos disques et de votre matériel.
* Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d’annuler l’évènement. Dans ce cas, l’intégralité des paiements réalisés avant l’évènement sera remboursé dans la mesure où l’annulation intervient 48h avant le commencement.
* Un planning des différents évènements ayant lieu au cours de la manifestation sera annoncé aux participants.
* Pour le confort de tous, nous recommandons l’utilisation des poubelles mises à disposition des participants de la LAN EXIA.

ASSOCIATION DE LOI 1901 EXIA game affiliée au bureau des étudiants EXIA CESI Reims

REGLEMENT DES LANS EXIA

*DERNIERE MODIFICATION : 15/03/2013*

ARTICLE 6 : SECURITE

* Pour pallier aux éventuels accidents, les joueurs doivent prévoir une assurance responsabilité civile individuelle.
* Tout préjudice matériel, physique ou moral causé à un participant n’est pas sous la responsabilité des organisateurs mais sous celle de l’auteur de ce préjudice.
* Tout comportement violent ou de nature dangereuse quel qu’il soit Pourra entraîner l’exclusion du participant.
* Les participants s’engagent à surveiller leur propre matériel afin d’éviter les vols. Il est fortement conseillé de marquer vos éléments informatiques personnels.
* Tout flagrant délit de vol sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive de la LAN EXIA. De plus les autorités seront immédiatement prévenues.
* Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables des vols ou des dégradations subis au matériel des participants.
* Le participant est seul à décider le raccord volontaire de son propre matériel informatique, au réseau électrique et au réseau informatique.
* Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux dégâts pouvant être occasionnés au matériel des joueurs suite à une éventuelle défaillance électrique ou autre.
* Les organisateurs se réservent le droit de suspendre temporairement ou définitivement la mise en service des infrastructures réseaux et informatiques, ainsi que le réseau électrique en cas de nécessité (notamment pendant un orage). L’interruption ne donnera lieu à aucun remboursement du paiement du droit d’entrée à la LAN EXIA.

ARTICLE 7 : PERSONNES MINEURES

* L’admission des mineurs se fera aux conditions indiquées préalablement, avec l’autorisation à amener le jour de l’événement et à remettre impérativement aux organisateurs.

LES ORGANISATEURS VEILLERONT AU RESPECT DE CE REGLEMENT TOUT AU LONG DE L’EVENEMENT